

La Députée

**Ministère de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire**
Madame Annie GENEVARD
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 14 janvier 2026

Objet : Transmission d'un communiqué de presse sur l'agriculture et la viticulture girondines

Madame la Ministre,

Depuis votre prise de fonctions au sein du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, j'ai multiplié les démarches à votre égard sur des sujets divers : indemnisation des producteurs pour pertes de récolte, préemption de l'État lors de liquidations judiciaires, demande de rencontre avec des collectifs girondins, cartographie des zones humides, etc.

Ce jour, et dans la continuité du courrier général que j'ai adressé au Président de la République en octobre dernier, qui dressait un état des lieux de la souffrance de l'agriculture et de la viticulture girondines, je me permets de vous écrire afin de me faire le relais des syndicats et fédérations agricoles du département, qui portent des revendications claires.

Dans le détail, le collectif Viti 33, la Confédération paysanne, la Coordination Rurale, la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs, la Fédération des négociants de Bordeaux et Libourne, la Fédération des Grands Vins, la Chambre d'agriculture et le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux se sont réunis unitairement dans le contexte des manifestations agricoles que nous connaissons et ont rédigé un communiqué de presse que vous trouverez en pièce jointe.

En tant que parlementaire du Rassemblement National, je tiens à préciser que notre groupe s'attachera à faire disparaître du budget les innombrables propositions de taxes, de freins à l'embauche et aux investissements, qu'ils émanent du texte qui nous est parvenu du Sénat ou des amendements déposés par nos opposants politiques, tous bords confondus.

Nonobstant la configuration actuelle de l'Assemblée nationale et le destin réservé à ce PLF, il me semble impérieux de faire aboutir les mesures d'aide à la viticulture et à l'agriculture. Des solutions existent et elles peuvent être prises indépendamment du vote du budget en cours de discussion, ainsi que le rappelle notre communiqué de presse publié ce jour.

Madame la Ministre, ne prenez pas en otage les agriculteurs français pour tenter de faire passer un budget toxique, ruineux pour les finances publiques et punitif pour le contribuable français, qui a fait l'objet d'un large rejet en commission des Finances le samedi 10 janvier (aucun vote « pour »).

Votre fonction, et l'énergie que vous avez consacrée à la conserver, vous obligent. Aussi, que ce soit par la prise de décrets, par l'examen d'une loi spécifique consacrée à ce sujet vital ou encore par une loi spéciale, vous pouvez accompagner ceux qui nous nourrissent.

Je tiens à le rappeler : l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) autorise l'ouverture de crédits indispensables à la continuité des services publics, dans la limite des crédits votés par la dernière loi de finances. Dès lors, les montants ouverts pour la mission « Agriculture » dans le précédent exercice pourraient permettre de répondre aux crises multiples que traverse le monde agricole.

Par ailleurs, selon les informations publiées sur le site de l'Assemblée nationale, seulement 8 % des décrets nécessaires à l'application de la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture ont été pris et aucun en ce qui concerne la loi dite « Duplomb » du 11 août 2025.

Au regard de ces éléments, je souhaite savoir quel traitement concret vous comptez apporter à cette série de requêtes qui relèvent pour partie de vos compétences, sous quelles modalités, dans quel délai, et pourquoi les décrets d'application n'ont pas été signés depuis tous ces mois pour les lois susmentionnées ?

Enfin, vous pouvez être assurée de ma vigilance et vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Edwige DIAZ

Députée de la Gironde
Commissaire aux Finances
Membre du Groupe d'études Vigne, Vin et
Enologie